



Compte rendu du groupe de travail du 20 juin préparatoire à la CAPD du 28 juin 2011

Nous avons participé à un groupe de travail hier après-midi en amont de la CAPD du 28 juin. Plusieurs points y ont été abordés :

1. 2^{ème} mouvement : étude des situations et demandes particulières, des attributions de priorités
2. Demandes d'ineat / exeat
3. Temps partiels
4. EVS (à notre demande)

1 - 2^{ème} mouvement :

L'administration nous a remis un certain nombre de documents en séance, mais pas le projet de mouvement. C'est une consigne du ministère : comme pour le projet du mouvement principal, celui-ci ne sera porté à la connaissance des représentants des personnels que 24h après l'information directe des candidats. Cela n'est pas sans poser de problèmes en particulier pour répondre aux questions des collègues, qui arrivent très rapidement au syndicat.

Les résultats seront a priori à partir de 12h sur vos boites i-prof et nous les aurons demain dans la journée.

Des priorités ont été accordées aux collègues sans poste s'ils redemandaient celui sur lequel ils étaient affectés en 2010/2011, dès lors qu'au moins 50% de ce poste était reconduit (il s'agit des postes fractionnés).

Selon l'administration, l'avant-projet du mouvement indiquerait qu'une quarantaine de collègues seraient sans poste. Cependant il reste encore des postes et quotités non encore attribués ou demandés. A l'issue de la CAPD il ne devrait pratiquement plus y avoir de collègues sans poste. Si c'était le cas (surnombres), l'administration ne les affectera qu'à la rentrée car elle veut éviter d'avoir à payer, comme cette année, d'éventuelles ISSR (défraiement des titulaires mobiles affectés sur des remplacements après le jour de la rentrée dans une autre école que celle de leur rattachement).

11 postes spécialisés sont vacants (4 E, 5 G, 2 Psychologues). Ces postes seront « récupérés provisoirement » pour en faire des BD en surnombre pour 2011/2012 et répondre à d'éventuels ajustements de rentrée. Ils ne seront positionnés qu'à la rentrée.

Pour notre part nous avons contesté ces décisions en demandant que ces postes puissent être utilisés comme postes de soutien dans les secteurs où les Rased sont amputés. Nous nous sommes heurtés à un refus.

L'administration a indiqué qu'il y aurait un dernier groupe de travail début juillet pour procéder aux dernières affectations si nécessaire.

2 - INEAT - EXEAT

Concernant les demandes d'ineat / exeat, la secrétaire générale nous a annoncé le cadrage :

- ineat : accord pour toutes les demandes en rapprochement de conjoint **voeu 1**

Dordogne seulement pour les **conjointes ayant leur emploi en Dordogne** (14 possibilités)

sur 92 demandes recensées qui proviennent toutes d'en dehors de l'académie !)

- exeat : uniquement rapprochement de conjoint :10 pour le 33, 1 pour le 40, 0 pour le 47 (nous avons une collègue en rapprochement de conjoint qui le demande en vœu 5), 6 pour le 64 (sans illusion pour les ineat). Par ailleurs, nous avons 9 demandes exeat rapprochement de conjoint hors académie non accordées pour l'heure.

Il semble qu'il puisse encore y avoir des évolutions, mais le recteur impose un équilibre drastique qui doit impérativement conduire les départements à aucun surnombre (toléré 1 ou 2). La marge est très réduite, cependant nous continuerons à demander que d'autres ineat/exeat soient accordés.

3 - Temps partiel

L'administration nous a indiqué que toutes les demandes avaient pu être satisfaites pour les personnes déjà nommées et qu'a priori elles seraient sans doute toutes acceptées. A suivre en CAPD. Nous prenons acte de cette situation dont on peut penser qu'elle résulte des protestations que nous avons émises (vote contre, diffusion d'une pétition) lors de l'écriture de la note de service du mouvement et des temps partiels.

4 - EVS

Une convention tripartite vient d'être signée avec le Préfet de Région, le Pôle Emploi Régional et le Recteur. Une première info nous a été donnée sur les durées des contrats qui seront désormais signés à savoir qu'ils correspondront à l'année scolaire.

En Dordogne, la secrétaire générale nous a indiqué qu'ils prolongeraient les contrats des EVS administratifs (**dont la fin arrive d'ici mi-juillet**) jusqu'au bout des possibilités des personnes (24 mois par exemple pour les CUI).

Pour les autres EVS administratifs, c'est donc toujours l'inconnu. En effet l'enveloppe doit se partager avec les EVS ASEH dont le nombre ne cesse de croître. De plus les annonces du Président de la République lors de la deuxième Conférence nationale du handicap le 8 juin, reprenant certaines préconisations du rapport Blanc sur la scolarisation des enfants handicapés, prévoient la fin des recrutements des EVS ASEH (emplois aidés en CUI-CAE) pour l'accompagnement à la scolarisation des élèves handicapés et leur remplacement par des **assistants d'éducation** (2000) en contrat d'apprentissage (AED-AVS) ([cf infos ci-dessous en annexe](#)).

La Secrétaire Générale a également évoqué la possibilité d'une évolution des missions des actuels EVS ASEH. Ils pourraient se voir confier une partie de mission administrative pour compléter leur service. En effet, selon l'administration, les prescriptions de la MDPH pour les élèves handicapés, en terme de volume horaire, sont souvent inférieures aux heures dues. Nous aurons probablement un groupe de travail spécifique sur cette question.

Les délégués des personnels du SNUipp-FSU au Groupe de travail

Jean-Luc MARCHIVE, Vanda BONNAMY, Vincent PERDUCAT

[Annexe info EVS ASEH](#)

2 000 assistants de scolarisation au handicap à la rentrée : priorité aux EVS actuellement en poste

La deuxième Conférence nationale du handicap s'est tenue mercredi 8 juin. Reprenant certaines préconisations du rapport Blanc sur la scolarisation des enfants handicapés, Nicolas Sarkozy a annoncé **la fin des recrutements des EVS** (emplois aidés en CUI-CAE) pour l'accompagnement à la scolarisation des élèves handicapés et leur **remplacement par des assistants d'éducation en contrat d'apprentissage** (AED-AVS).

Ces personnels appelés assistants de scolarisation (AS) seraient mieux formés que les AE et EVS actuels et moins précaires que les EVS. Pour autant, la création d'un véritable métier d'AVS est exclue des conclusions du rapport, les AS devraient s'orienter vers d'autres emplois au bout de 6 années.

Le ministère souhaite aller très vite et recruter pour la rentrée de septembre des AED exerçant les missions d'AVS. Le dossier de presse indique que « **2.000 assistants de scolarisation qualifiés supplémentaires seront recrutés dès la rentrée 2011**, 4.500 pour la rentrée 2012 et 7.200 pour la rentrée 2013 ».

Dans l'immédiat, le SNUipp-FSU exige que cette nouvelle donne n'aboutisse pas à la mise au chômage des actuels EVS aidant. **Le SNUipp-FSU vient d'intervenir auprès du cabinet pour que les EVS actuellement en mission auprès des élèves en situation de handicap soient recrutés en priorité sur ces nouveaux postes d'Assistants de Scolarisation, et ce dès la rentrée 2011.**

Chaque nouveau contrat d'AED-AVS créé doit être proposé en priorité à un personnel EVS en place actuellement (bacheliers, ex-contrat CAV de 36 mois ou contrat CUI-CAE ayant dépassé les 36 mois).

Pour l'instant, les Assistants de scolarisation doivent être titulaires du BAC ou d'un diplôme équivalent, ou avoir 3 ans d'expérience dans le domaine de l'aide à l'accueil et à l'intégration scolaire des élèves porteurs de handicap pour les AVS-i. Le SNUipp-FSU interpelle le ministère à ce sujet. Il demande une modification du décret pour une réduction de ces conditions à 24 mois, ce qui permettrait aux EVS actuels de postuler sur ces postes d'AS. Nous vous tiendrons informés du résultat de ces démarches.